L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI 29 OCTOBRE 1879.

PROGRAMME
DE LA
Convention Démocratique
ADOPTÉ A
BATON - ROUGE
Le 8 Octobre 1879.

Voici le texte du Programme adopté par la Convention Démocratique de Baton-Rouge:

Résolu, Ainsi qu'il a été précédemment déclaré que le nom même de Parti Démocrate en Louisiane signifie pouvoir pour tout le peuple de l'État sans distinction, et que ce terme même est employé pour exprimer notre détermination d'assurer à chaque citoyen de l'État l'égalité des droits qui lui sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, par les amendements qui y ont été ajoutés et par les lois faites en conséquence, ainsi que d'apporter la réforme dans tous les départements du gouvernement d'État.

Résolu, Que le Parti Démocrate de la Louisiane n'a d'autre objet en vue que de conserver dans son intégrité pour la génération actuelle et pour la postérité le gouvernement national suivant l'esprit de ses fondateurs; de protéger et de sauvegarder les droits des États, tels qu'ils ont été définis par la constitution et les décisions des cours de justice; de favoriser et faire progresser l'instruction populaire; d'établir la subordination du pouvoir militaire à l'autorité civile; de protéger la pureté des élections et d'encourager et développer les ressources matérielles de notre peuple.

Résolu, Que les améliorations du Mississipi, la construction de levées sur ses rives de façon à procurer la facilité et la sûreté au commerce et un chenal à la navigation, aussi bien que pour protéger la vallée contre les inondations, et le maintien de l'ouverture des bouches du fleuve, sont des travaux d'un caractère national, évidemment autorisés par une juste interprétation de l'article 1, section 8 de la Constitution des Etats-Unis qui confère au Congrès le pouvoir de régler le commerce.

Résolu, Que nous sollicitons instamment l'union et la co-opération de tous les citoyens de la Louisiane afin d'assurer l'adoption de la nouvelle Constitution présentée à leur approbation, et de prouver par un fort et puissant vote populaire que le peuple de cet État a bien réellement exercé son pouvoir légitime d'ordonner et d'établir pour lui une loi organique de gouvernement, et afin d'en finir à jamais avec la constitution de 1868 triste reste d'un passé odieux et du despotisme militaire.

Résolu, Que le compte du vote électoral de la Louisiane en faveur de Rutherford B. Hayes comme Président des Etats-Unis et de Wm. A. Wheeler comme Vice-Président, a été une fraude notoire effectuée aux dépens des droits populaires, fruit d'odieuses machinations, de trames et de conspirations ourdies par l'odieuse ex-administration radicale d'État, par ses suppôts et ses fauteurs ici et ailleurs; et que le Parti Démocrate, en appelant aux preuves des faits tels qu'ils sont aujourd'hui officiellement établis, traduit devant le tribunal de l'opinion publique les auteurs de ce grand crime contre la liberté et la constitution, pour être justement flétris par leurs concitoyens.

Résolu, Que les Démocrates du Sénat et de la Chambre des Représentants des Etats-Unis ont droit à la reconnaissance du pays pour le zèle, la fidélité et le courage déployés par eux, en amenant l'adoption des lois qui bannissent des polls l'intervention militaire et consacrent l'impartialité des jurys dans les cours [illegible].

Résolu, Que les droits, les libertés, les intérêts et l'honneur de la Louisiane exigent que le sénateur légitimement élu au Congrès, Henry M. Spofford, soit enfin reconnu et dûment admis à siéger.

Résolu, Que Francis T. Nicholls, actuellement gouverneur de la Louisiane, a droit à la reconnaissance de ses concitoyens pour son patriotisme, pour ses services publics, pour son dévouement à la Louisiane, et le succès avec lequel il a su reconquérir ses libertés.

---

73 MAISON MARX FRÈRES 73
MAISON MARX FRÈRES!!
73 RUE DU CANAL.
MAISON MARX FRÈRES
CANAL CANAL

IMMENSE DÉBALLAGE!

Prix nouveaux! Coupes nouvelles!

Habillements variés, en couleur, en prix et en coupe
à $4.85! à $5.50! à $7.00! à $8.50!
le costume complet.

HABILLEMENTS COMPLETS, DE CÉRÉMONIE, EN DRAP NOIR, à $8,75!!

PANTALONS! PANTALONS!!
Assortiment varié. Prix:
de $2,25 à $3,50 et au-dessus.

CHEMISES! CHEMISES!!
Dernier arrivage! Grand sacrifice!
50 SOUS!
50 SOUS!

C'est le prix de la fameuse CHEMISE BLANCHE de LABRETONNE, fabriquée spécialement pour la maison.

LA BOULEVARD!
Chemise fantaisie, avec deux cols, au prix étonnant de
50 SOUS!

DÉPARTEMENT SPÉCIAL POUR LINGE DE DESSOUS, TEL QUE
CALEÇONS, CHEMISES DE DESSOUS, CHAUSSETTES, ETC., ETC.;
Aussi que
CRAVATES, BRETELLES, MOUCHOIRS
Et enfin tous les articles nouveaux et améliorés.

Spécialité de CHAPEAUX en tous genres, pour hommes, jeunes gens et enfants, à des prix à étonner tout le monde.

CHAPEAUX POUR ENFANTS
à 45 SOUS.

Articles de voyage, tels que:
Valises, Malles, etc.

Le prix fixe est une règle absolue de la maison MARX FRÈRES. Tous les articles sont marqués en CHIFFRES CONNUS, chez MARX FRÈRES.

Lisez et méditez et vous comprendrez d'où vient le succès de notre maison:

L'économie est son principe, la vente à bon marché son système absolu, la loyauté sa devise, la plus grande obligeance sa consigne, le goût son moyen de persuasion.

Le magasin sera ouvert le dimanche, jusqu'à deux heures de l'après-midi.

MARX FRÈRES,
14 oct—[illegible] 73 rue du Canal.

Liste des [illegible]
[illegible]
OUVERT LE DIMANCHE [illegible]
[illegible]

LISTE DES DAMES.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE D. BIDWELL.

[illegible]
JOHN A. STEVENS,
Dans sa pièce [illegible]
UNKNOWN,
Secondé par la charmante jeune artiste
Mlle LOTTA CHURCH,
Et par une grande troupe dramatique.
[illegible] et situations saisissantes.
DIMANCHE, 2 novembre—McKee Rankin's DANITES. 26oct—

GRAND ASSAUT D'ARMES
DONNÉ PAR LE PROFESSEUR :
GUSTAVE [illegible]
SALLE DE LA PARFAITE UNION,
Rue des Remparts,
Entre Dumaine et St-Philippe,
Dimanche, 9 novembre 1879,
A midi et demi.
ADMISSION, pour dames et messieurs, 50 cts.
19oct—10 au 9 nov

Dentistes.
C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 [illegible] l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le rendent de leur art.
Pose de palais artificiels.

INSTITUTIONS.
COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
193..........Esplanade..........193
L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. KOLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les jardins sont vastes et [illegible] pour des pensionnaires, en [illegible]. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
[illegible]

LE PREMIER EN CAMPAGNE
Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.
GODCHAUX,
81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83
Le Vétéran Drapier digne de confiance
FERA
LE 10 SEPTEMBRE 1879,
UN ÉTALAGE
comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de
Vêtements,
Articles de Lingerie et
Chapeaux,
qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.
N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.
On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

GRANDE RÉDUCTION
DE PRIX.
Lea & Perrins
La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE
WORCESTERSHIRE SAUCE.
Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux
SOUPES,
SAUCES,
POISSONS,
VIANDES,
CHAUDES
ET
FROIDES,
GIBIER, &c.

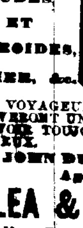

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MÉDECIN de Madras à son frère, à WORCESTER, Mai, 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et que, à mon avis, c'est la plus savoureuse et la plus saine qui ait été faite, vendue et consommée dans le monde entier."

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE A AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.
JOHN DUNCAN'S SONS,
Agents pour
LEA & PERRINS,
26 College Place et 1 Union Square.
NEW-YORK.
16 fév—t l merc—1an

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peintures,
Huiles,
Vernis,
Chaux,
Ciment,
Plâtre,
Crins,
Vitres,
Papier de Tenture, etc.
207 RUE DU CANAL.
Entre les rues Remparts et Bourgogne.
12oct—

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
27........RUE BARONNE........[illegible]
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

ANT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Les RESSERREMENTS guéris par un simple mécanisme, sans peine.
Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 15 sept—1 an

ÉMILE QUEYROUZE, OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus
Coin Vieille-Levée et Bienville.
9 juil 79—1 an. Nlle Orléans

BODLEY BROTHERS
[illegible]

SPECTACLES BALS, &c.

GRAND OPERA HOUSE.
[illegible]
OUVERTURE [illegible] SAISON
[illegible]
Les sièges peuvent être retenus à partir de jeudi 30 octobre.
Dimanche 9 novembre, SEVILLE OPERA.

THEATRE ST-CHARLES.
POUR UNE SEMAINE,
Commençant dimanche, 26 octobre,
Tous les soirs, et matinées le mercredi et samedi.
Une révolution dans le genre Minstrel.
Les vieilles idées écartées. Introductions de nouvelles idées.
Minstrels,
de couleur véritable,
de Haverly.
La plus grande troupe de minstrels nègres qu'on ait jamais vue.
"Le quartette de Bertown," "Les Cenobrake Spectators," "Le Jubilé de Gilmore contre les Gardes de Madison," "Le Barnyard Revel," "L'orchestre de Bingo," "Les grands Bohees," "Les Flat-boat Frolic," etc.
Le bureau de location sera ouvert le 26.
22 oct—

Aux fabricants sucriers et aux Raffineurs.
BI-SULFITE de CHAUX
de BONNABEL.
1851..........................1879
L'unique agent anti-septique parfait, purifiant et décolorant pour le jus de canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre d'un grain dur et ferme et peu de mélasse. Vingt huit ans de succès complet preuve sa supériorité.
Prix réduit à $2 le baril.
A. BONNABEL,
228 NORTH PETERS 27,
16 oct—2m Entre les rues Douane et Bienville

WM. FRANTZ. FH. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs d'E. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie.

65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti,
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
7aout—1anDMeV

PAPIER PEINT.
Décorations d'ameublement.
P. BOSSONNEY,
98 & 100 RUE DE CHARTRES.
Ancienne maison H. HABERT.
ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papiers peints et Décors en tous genres, et qu'il a réduit les prix à défier toute concurrence. Il se charge spécialement de remettre à neuf et dans le meilleur style les ameublements de chambre, meubles de salon, sommiers élastiques, matelas, enfin tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison. 21 sept—3m

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Chartres.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1873. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux proceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.
Bois de pin, cypre, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Le charbon délivré dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. 5 février

NOUVELLES INVENTION

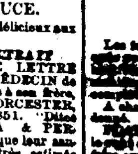

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250 000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie.
Envoyez $1 pour échantillon et prix.
Conditions spéciales pour les agents.
JAMES H. REYNOLDS
Rue Baronne 90.

FOURS.
Les fours de cuisine de Robert E. Lee [illegible] complète ou l'argent est remboursé.
A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.
[illegible]—Aucun danger des chaudières [illegible] ne peut l'ébranler; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir.
CLOCHES ÉLECTRIQUES.—Point de fils exposés ou de crans si sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.
JAMES H. REYNOLDS,
90..........Rue Baronne..........90
Entre les rues Union et Perdido.
Lsrhsd—79—1 an NLLE-ORLEANS LNE

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

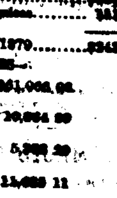

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant: Primes reçues pendant l'année finissant le 31 mai 1879, y compris les primes non éteintes de l'année précédente—

Risques de feu	[illegible],774 30
Risques maritimes	[illegible],985 22
Risques de rivière	[illegible],701 75
Total des primes	[illegible]
Moins primes non acquises	[illegible] 00
Primes nettes 31 mai 1879	$342,178 97
PERTES PAYÉES—	
Sur risques de feu	$61,066 66
Sur risques maritimes	10,964 29
Sur risques de rivière	5,333 20
Taxes et dépenses, moins intérêts	11,655 11
Réassurances et primes remboursées	17,090 61
Réservé pour pertes non payées	[illegible]
Profits	[illegible]

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	16,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	128,001 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Scrip de ville	[illegible]
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	64,202 41
	$712,297 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
[illegible] ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende au taux de vingt pour cent sur les parts notes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux détenteurs, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:
F. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. Y. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE
	B. W. TAYLOR.
10 juin—

Grand bal paré, masqué, militaire,
Donné par la
COMPAGNIE DES GARDES LAFAYETTE,
Samedi 15 novembre 1879,
A la Salle Grunewald.
[illegible]

OFFICIEL.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.
RUE DU CANAL, 224.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1879.

DES propositions cachetées pour l'achat de [illegible] dollars de cette compagnie, [illegible] seront reçues à ce bureau jusqu'au [illegible] novembre 1879 à midi. Au-[illegible] la compagnie se réservant le droit de rejeter toutes les offres en partie des offres.
Les bons sont de la dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portant un intérêt de six pour cent par an, payable [illegible] la Nouvelle-Orléans ou à New York, à l'option du porteur de bons, et sont garantis par première hypothèque sur les franchises, les biens fonciers et toutes les autres propriétés de la compagnie.
Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
18 oct—18 au 25 nov.

AVIS AUX VOTANTS.
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Enregistrement des votants, paroisse d'Orléans.
[Bureau, maison d'État, rue Royale, au rez-de-chaussée],
Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.
Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la Salle St-Patrick, rue du Camp, devant la place Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les fêtes de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ne se sont pas fait enregistrer en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'assurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicates d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux, avant de demander des duplicates.
Le bureau est ouvert tous les jours de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.
CHAS CAVANAG,
Enregistreur des votants,
25 sep—au 24nov Paroisse d'Orléans.

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'État du Parti Démocrate-Conservateur.
Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, R. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, R. C. Richardson, J. C. Moncure, T. B. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Roman, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkes, Lingham, P. E. Théard.

Les assemblées auront lieu comme suit:
Le Jeudi, 30 Octobre—Lac Providence.
Le Vendredi, 31 Octobre—Delta.
Le Samedi, 1er Novembre—Monroe.
Le Lundi, 3 Novembre—Bastrop.
Le Mercredi, 5 Novembre—Farmerville.
Le Jeudi, 6 Novembre—Vienna.
Le Vendredi, 7 Novembre—Arcadia.
Le Samedi, 8 Novembre—Homer.
Le Lundi, 10 Novembre—Minden.
Le Mardi, 11 Novembre—Bellevue.
Le Mercredi, 12 Novembre—Shreveport.
Le Vendredi, 14 Novembre—Mansfield.
Le Vendredi, 14 Novembre—Coushatta.
Le Samedi, 15 Novembre—Pleasant Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandria.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Mardi, 25 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Ibéria.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mardi, 4 novembre—Columbia.
Le Jeudi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Rayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe-à-la-Hache.
Le Jeudi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.
ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'État en Louisiane.
O. M. TENNISON, Secrétaire. 15 oct—

PROCLAMATION.
DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'État de la Louisiane, a décrété qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'État, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet État au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte un bulletin écrit ou imprimé sur lequel seront les mots "For the Constitution," ou "Against the Constitution," [illegible]
En conséquence, [illegible] pour la dite Convention [illegible] aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'État, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'État et un Surintendant de l'Éducation Publique, pour le terme de quatre ans.
En outre qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet État, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs en paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir :
Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans, et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.
Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.
Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.
Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.
Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.
Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.
Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.
Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.
Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.
Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.
Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.
Le douzième district, composé de la paroisse St-Landry, deux sénateurs.
Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.
Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.
Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.
Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.
Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.
Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.
Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.
Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.
Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.
Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.
Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.
Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.
Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.
Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.
Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.
Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.
Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.
Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.
Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.
Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.
Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.
Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.
Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.
Dixième district représentatif, dixième ward, un représentant.
Onzième district représentatif, onzième ward, un représentant.
Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.
Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.
Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.
Seizième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.
La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Bâton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse Ouest Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, deux représentants.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse Ste Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.
Il est établi qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district pour chacun des districts judiciaires de l'État ci-après désignés, savoir:
La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses DeSoto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est Bâton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St-Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Bâton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.
Il est établi qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de l'État par les électeurs ayant titre à cet effet, la paroisse d'Orléans exceptée, un greffier de Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée), autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un enregistreur des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner, tous les dits officiers devant être désignés pour le terme de quatre ans par les électeurs ayant légalement titre à voter dans la paroisse d'Orléans.
Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus mentionnées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que les bulletins "Pour ou contre la constitution."
Et il est établi qu'il est en outre établi qu'à l'élection ci-dessus pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt;" dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite ordonnance formeront partie de la constitution soumise au peuple, si celle-ci est ratifiée; dans le cas où la majorité des bulletins déposés portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne formeront point partie de la constitution.
En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'État de la Louisiane, publie la présente proclamation ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'État aux endroits qui seront désignés par les autorités légales de chaque localité, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet État sur l'adoption ou le rejet de la dite constitution, et pour l'élection des officiers ci-dessus mentionnés, comme aussi pour le rejet ou l'adoption de l'ordonnance relative au sujet de la dette de l'État. J'ordonne en outre aux officiers qui seront chargés [illegible] d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, de tenir la dite élection de la manière voulue par la loi; chaque officier est tenu de remplir son devoir, et de le diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'État de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'État le 20e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.
En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'État de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf.
Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'État.
30 août—t l sam. au 2 déc.

FRITZ JAHNCKE,
206 et 210....DELORD....206 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé..........$500,000
VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.
Bureaux No 59 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.
CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les— Risques de feu	$312,422 68		
Risques de rivière	85,373 39		
Risques maritimes	49,841 90		
		$447,637 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	
			$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,729 00		
Primes remboursées	19,457 39		
			114,196 39
Primes nettes			$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 28		
Risques de rivière	37,207 66		
Risques maritimes	15,390 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	39,328 90		
		$146,636 77	
Ajoutez: Réassurances	35,045 35		
Taxes	6,547 94		
Loyer	3,000 00		
Board of Underwriters	6,596 30		
Dépenses	34,452 81		
Fonds de réserve		84,600 30	
Dividende sur le capital		18,000 00	
Moins escompte	19.566 29		
et intérêts	24,264 30		
		$35,282 99	
			$366,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$287,074 92
Prêts sur hypothèques	12,800 00
Prêts sur nantissement	60,655 31
Billets à recevoir	3,503 92
Propriétés foncières	27,000 00
Primes en voie de collection	64,061 82
Argent en caisse	171,432 36
Total de l'actif	$591,519 81

L'État précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-troisième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les primes nettes de l'année, et a résolu de payer le dividende en argent [illegible] pour cent à pondre sur le montant [illegible] de vingt participation de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.
R. J. Hart,	J. Watt,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	T. T. Taylor,	H. Foley,
Morris,	T. C. Morris,	J. R. Alcée,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. R. Craig,
Chs. Macready,	Isidore Levy,	Sam'l L. Boyd,
M. R. Sprague,	[illegible],	F. S. Graves,
Jno. G. Gaines,	[illegible],	J. A. Blanc,
John C. Flower,	J. L. Harris,	R. Bourque,

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 11 Novembre 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE L.
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera précisément à 11 heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 11 Novembre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$30,000, c'est	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les nombres [illegible] 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les nombres [illegible] 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les nombres [illegible] 900
1,857 Lots s'élevant à..........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences, de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
[S'adresser à M. A. D. DAUPHIN,
Lock Box 692 New Orleans, La.]
Transmettre l'argent par des ordres sur la poste [illegible]
Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du 11 du
Mardi, 11 Novembre 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans toutes les États, comtés, villes et villages de l'Union.
[illegible]
M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toute lettre sera répondue [illegible] par retour.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro..........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.
Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion..........$1 50
Chaque insertion subséquente..........75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.
Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE
Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les États voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS
73....CHARTRES....73

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.
Grande vente sans réserve à l'encan d'un magnifique assortiment de meubles pour salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, etc., bibliothèques, miroirs, pendules, faïences, sommiers, chaises longues, machines à coudre, gravures et mille autres objets indispensables.
AUJOURD'HUI, MERCREDI, 29 oct., à 11 heures du matin, à la salle d'encan, au coin de Chartres et Conti.
ALBERT PAUL & CO.,
29 oct—1t Encanteurs.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.
Meubles de Chambre à Coucher.
Meubles de Salle à Manger.
Meubles de Salon.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—MERCREDI, 29 octobre 1879, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu rue Toulouse au coin Royale, le contenu de la susdite résidence, comprenant des meubles en acajou, noyer et chêne, pour chambre à coucher, salle à manger et salon.
Conditions—comptant. 28oct—

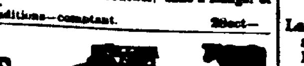

VACHERIE! VACHERIE!
PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale. JEUDI le 30 octobre, à 11 heures, il sera vendu rue Sonnat près de la rue St-Denis, SANS LIMITE NI RÉSERVE.
19 Belles Vaches laitières avec leurs veaux et sur le point de vêler.
1 Taureau.
1 Charrette à lait avec harnais, etc.
1 magnifique Cheval, Bidons, et autres ustensiles, etc.
La clientèle, environ six piastres par jour, sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Comptant sur adjudication.
26 oct.—

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.
Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.
Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.
Succession de veuve Charles Roche.
Chas. D. Lallande,
vs.
Gustave Lallande et als.
Procès en partage No. 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, le 8 novembre 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos. 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No. 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alonzo Murphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 18 octobre 1845. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.
Termes et Conditions.—Un tiers comptant la balance à un et deux ans de crédit avec billets à compléter pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, [illegible] pour recouvrement de la totalité des billets au cas [illegible] garantis par hypothèque sur la propriété vendue [illegible] assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets et compris [illegible] taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
4 oct—4,11,18,25 et 1 et 8 nov.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri)	Jabier (Prosper Auguste)
Anouilh (Ovide)	Jaubert (Fortuné)
Abadie (François Germain)	Jarriat (Vve de Jacques)
Arreny (Charles)	Kaiser (Mme Henri)
Blanchard (Auguste)	Labouce (Mme)
Bourdel (Pierre Gustave)	Labat (Jean)
Barnissen (Jean)	Laborde (Anne)
Bouvard, née Lair (Henriette)	Legrand (Jules)
Binet (Alfred)	Lebrun (père et fils)
Berthe (Jean et Basile)	Lescalin (Alfred)
Bonnemaison (François)	Lütz (Jacob)
Bertrody (Jean Noël)	Lacoste (Marie Jean Pierre)
Bosli (Vve Casimir)	Longuefosse (Bernard)
Bled (Mme Louis-Marie)	Lacrampe (Gabriel)
Capy (les époux)	Larroux (Jean)
Caballi (les époux)	Lestrade (George)
Chenauoux (Pierre)	Laroche (Mme)
Caspar (Andrea)	Mauraine (Louis)
Chappuis (Jules et Auguste)	Monnier (J. T.)
Ceres (Gabriel)	Mège (Melchior)
Chariot (Armand)	Moyrel (Jean)
Coste (les époux)	Morel (Édouard)
Combes (Baptiste)	Majesse (Marcel)
Combes (Jules)	Mernon (Pierre)
Dedeme (Étienne)	Moreaux (Jules)
Ducamp (Jean)	Paillet (Vve Alfred)
Dufourcq (Jean)	Porche
Demartini (Eve)	Passemant
Duret (Édouard)	Poujade (Henri)
Dubet (Jean-Baptiste)	Pons (Théophile)
Duvarede (Jean)	Pasteur (Henri)
Dalès (Pierre Sylvain)	Perès (Guillaume)
Durens (Antoine Ferdinand)	Portand (Vincent Sylvain)
Duplan (Pierre)	Poisson (Ernest)
Dumergue (Jean Bernadin)	Ramond (Julien)
Delacroix (Paul)	Rousseau (P. A.)
Dastelion (Vve)	Reindeguer (Jean Baptiste)
Dumas (Alcé Pierre)	Roudey (Louis)
Espiet (Francine)	Répolet (Jean Antoine)
Engelsback (Gustave)	Saboley (Augustin)
Fabre (Louis)	Sauac (François)
Fourcade (Antoine)	Seupène (Charles)
Fusson (François Ludovic)	Savignol (Paul)
Favre Petit Mermet (François)	Servis (Aglaé)
Guyonvarch (Jean Pierre François)	Schoeller (Mathias)
Guzaux (Jean Julien)	Soumon (Frédérick)
Green (Charles)	The Southern Bank
Godefroy (Louis)	Tirvellier (als de Villeneuve (Rodolphe)
Gardey (Joseph)	Villeneuve (Auguste)
Gaguière (Antoine)	Vitte (François)
Gros de Porredil	Vouillot (Louis)
Hamont (Joseph)	Vincens (Ferdinand)
	Vergue (Cyrille)
	Wook (Mme)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans,
le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
19sept—

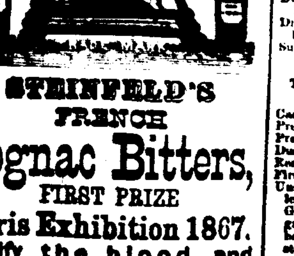

STEINFELD'S
FRENCH
Cognac Bitters,
FIRST PRIZE
Paris Exhibition 1867.
Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus*, and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex.
Thousands of Testimonials can be seen at the office of
M. JACOBSON, Sole Proprietor,
64 & 66 Water Street, N. Y.

VENTES A L'ENCAN.

PAR V. GOURDAIN.
MEUBLES! MEUBLES!!
Vente pour cause de départ.
PAR V. GOURDAIN, ENCANTEUR—JEUDI, 30 octobre 1879, à 11 heures du matin, il sera vendu à sa salle d'encan, No 91 rue Royale, entre St-Louis et Conti, un assortiment de meubles, comprenant, en partie, Bureaux, Armoires, Lits, Lavabos, Berceuses, Chaises à Bras, Chaises, Autel, un Piano Pleyel, une Pierre à filtrer, Jarres, un Fourneau de cuisine, Peintures à l'huile, Comptoirs, Machine à coudre, Matelas, etc., etc.
Conditions—Comptant sur livraison.
29oct—2t

PAR S. GUINAULT.
VACHES LAITIERES.
PAR S. GUINAULT, ENCANTEUR — Bureau Passage de la Bourse et Bienville. MERCREDI, 29 octobre 1879—Il sera vendu à 11 heures du matin, sur le Chemin de Gentilly, coin Orelly, près des Fair Grounds—

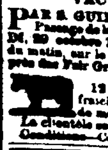

12 jolies vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et d'autres au moment de mettre bas.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions—Comptant. 26oct—3t

PAR C. E. GIRARDEY
La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 170 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, admirablement située comme résidence centrale ou pour un homme de profession.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 8 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan—
Cette vaste résidence en briques à deux étages avec mansarde, centralement située, désignée par le No 170 de la rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne. Elle contient un grand corridor, deux salons, salle à manger, cuisine et autres appartements au premier étage, corridor, trois grands appartements, en outre trois chambres sur la galerie au second étage et plusieurs aux mansardes—un balcon en fer au devant, gaz, city water-works, cour pavée et le droit de passage d'une allée s'ouvrant sur la rue Bourgogne attenant à cette propriété et à celle qui la touche. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane, sur 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elle est convenable comme résidence centrale ou pour un homme de profession. Elle est louée à raison de $50 par mois, sans bail.
Conditions—Un tiers comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente par devant A. De Armas, aux frais des acquéreurs.
25oct—25,26,nov 1 à la vente.

ASSURANCES.

État annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Jusqu'au 31 décembre 1878.
1805..........ETABLIE EN..........1805

Primes de feu	$253,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes.		$356,058 76
Moins		
Primes sur risques non expirés	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 98	—123,598 56
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 06
		$268,702 26
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,546 19	
Pertes maritimes	26,924 70	
Pertes de rivière	6,700 88	
	$64,171 77	
Réfaction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et annullations	56,806 31	—162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,062 20
Premium notes	19,462 45
Dû par des agents	1,843 23
Propriétés foncières	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,877 06
Gold bonds des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'État de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works	227,272 07
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour réassurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.
TH. BUISSON,
Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Coin Camp et Canal
Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.
A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879 il a été résolu de payer sur demande le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant droit.

DIRECTEURS.
C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.
17jan—1y

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,
UP TO DECEMBER 31st 1878.
1805 ESTABLISHED IN... 1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,675 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 98	—123,598 56
Net earned premiums		$232,460 20
Interest on investments		36,242 06
		$268,702 26
Deduct—		
Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31	—162,442 86
Net profit.		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of December 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,062 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,843 23
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,877 06
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 07
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 43
Dividends unclaimed	9,520 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this fifteenth day of January, 1879.
TH. BUISSON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.
At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.
C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.
17 jan—

L'Abeille
Bur[illegible]
NO[illegible]
MERC[illegible]

COMP[illegible]
Les mag[illegible] pour le c[illegible] électriques [illegible] re du Nor[illegible]
PEREIR[illegible]
AMERIQ[illegible]
FRANCE
Prix
Première [illegible]
Cabines [illegible]
Deuxième [illegible]
Lloyd [illegible]
STEAM[illegible]
LA NO[illegible]
LES [illegible] ONE [illegible]
De Brême [illegible]
Chambre [illegible]
De la Nouvelle [illegible]
Pour N[illegible]
For N[illegible]
Steamship [illegible]
Wednesday [illegible]
Insurance [illegible]
Cabin [illegible]
Steerage [illegible]
Freight for [illegible]
HAVRE [illegible]
of Lading [illegible]
For freight [illegible]
P[illegible]
WI[illegible]
C[illegible]
LE CLICH[illegible]
MARQUE [illegible]
PIKE'S M[illegible]
préparé par MM[illegible]
Toutes les PR[illegible]
BLEU [illegible]
FEU[illegible]
OLIVE[illegible]
FRAN[illegible]
TRADUCTI[illegible]
TROIS[illegible]
CHA[illegible]
Damerel co[illegible]
efforts pour l'[illegible]
Chadwick [illegible]
Vivian Damer[illegible]
deux pâles co[illegible]
Herbert Lang[illegible]
Alors, et seule[illegible]